



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-SAVIN

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTre (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer ces dispositions.

Le CCAS de Saint-Savin dispose d'un budget ; préalablement à son vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations des habitants de Saint-Savin tout en intégrant les contraintes liées à une contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de finances.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2024. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte 2023 :

Pour mémoire, le budget primitif 2023 du C.C.A.S se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	102 758,04 €	102 758,04 €
Investissement	0€	0€
Total du budget	102 758,04 €	102 758,04 €

Bilan de l'année 2023

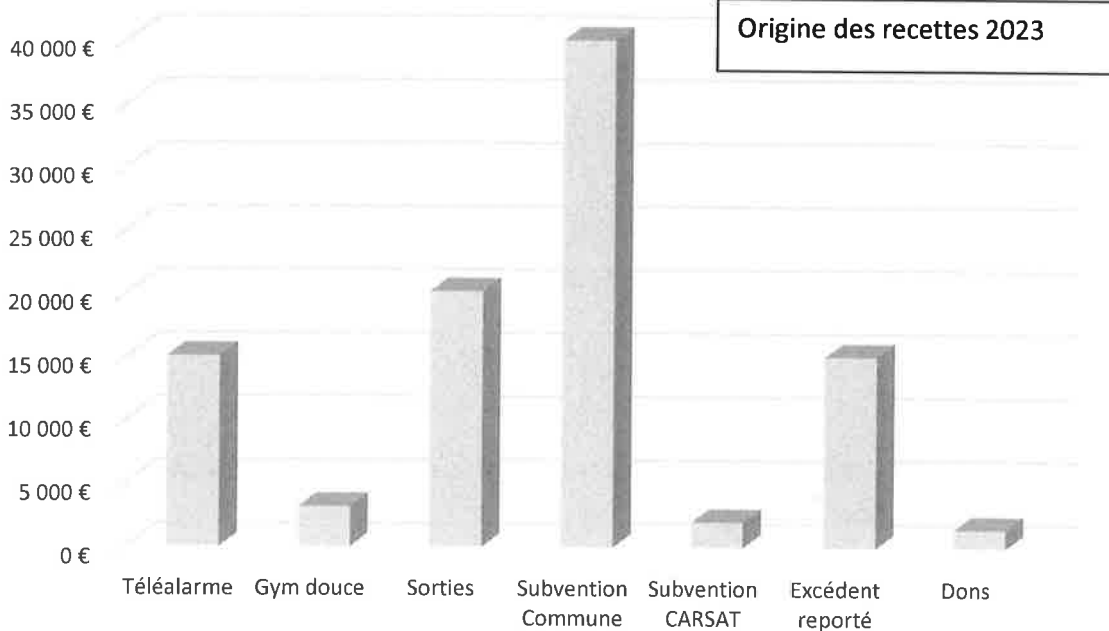
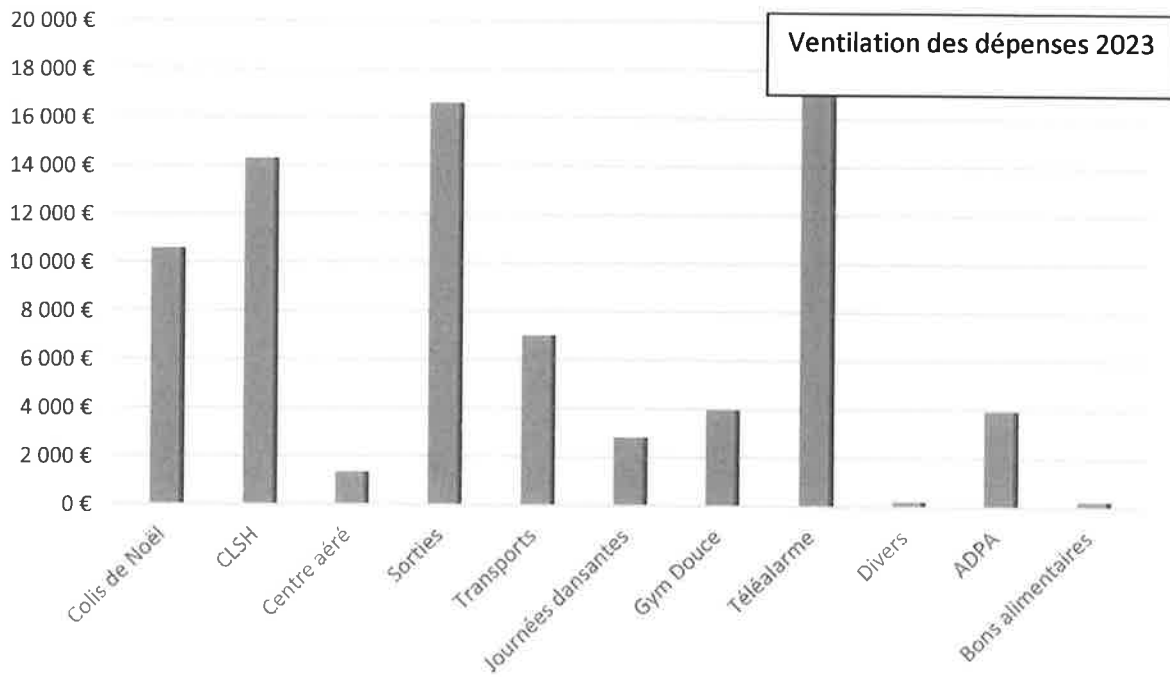
Les dépenses réalisées pour l'année 2023 sont de 81 496,61 € avec un résultat de clôture de 658,83 €,

Nos dépenses ont réellement été maîtrisées malgré une augmentation des activités proposées pour nos aînés et nos jeunes ainsi qu'une forte augmentation du coût des colis de Noël.

La volonté des membres du CCAS de maintenir une vie sociale active pour les habitants du village et de mettre en place de nouvelles activités a été respectée :

- Pour nos jeunes
 - o Sorties à la journée à Walibi
 - o Après-midi d'activité à chaque vacances
 - o Séjour Péniche en Août
- Pour nos anciens
 - o Colis de Noël composés de produits locaux
 - o Sortie à la journée : 5 mai
 - o Séjour d'une semaine en pension complète
 - o Journée guinguette en extérieur

Cette année, suite au séjour ANCV organisé pour nos aînés à la résidence Miléade à la Grande Motte, le CCAS a bénéficié d'une subvention de 2000€ octroyée par la CARSAT dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».



Il est à noter qu'une grande partie des ressources du CCAS est apportée par la subvention communale.

PROJETS 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET C.C.A.S 2024

DEPENSES

Il est proposé un montant global de dépenses de 111 421,42 € pour l'année 2024 :

Les principales animations proposées sont les suivantes :

- Pour nos anciens :
 - o Un après-midi dansant en janvier
 - o Une sortie à la journée
 - o Un séjour d'une semaine avec ULVF dans les Pyrénées
 - o Distribution des colis de Noël
- Pour nos jeunes et ados
 - o Un séjour de type colonie de vacances en montagne
 - o Des sorties à la journée ou ½ journée durant les vacances : jeux de société, biathlon, visite de la Croix Rousse, sports à la Vallée Bleue, Walibi
 - o Centre aéré du mercredi et des vacances
- Pour tous :
 - o Soirée concert avec André Prieto.

Toutes les activités sont accessibles par tous car elles bénéficient des aides ANCV ou VACAF applicables selon les revenus.

A noter que pour cette année, le CCAS privilégie les activités Ado sur place ou ne nécessitant que peu de transport.

La salle Henri Coppard étant en travaux à partir de mai 2024, et ce pour environ 1 an, il ne sera pas possible d'organiser, cette fin d'année, des après-midis ou repas dansants.

RECETTES

Un excédent reporté de 15 711,87€ permet notamment de prendre en charge une partie des coûts de transports des sorties en bus.

Il n'y a pas de section d'investissement.

Une mutuelle communale va être mise en place dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 pour répondre à la demande de santé à coût moindre pour les habitants de la commune. Une réunion publique a été organisée le 2 février 2024.

Concernant le centre aéré (mercredi et vacances) et pour répondre au besoin de garde croissant de la part des familles, le nombre de places a été revu à la hausse avec 20 places supplémentaires, soit une hausse de 38% sur la capacité d'accueil.